COMITE DE DIRECTION

REUNION PLENIERE DU 23 JANVIER 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. JAMEL SANDJAK

Relevé de décisions

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 17 DECEMBRE 2020

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 17 Décembre 2020.

INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Election du représentant des Présidents des Districts de la Ligue au Bureau du Collège des Présidents de District

En application des dispositions de l'article 39.2.b) des Statuts de la F.F.F., les Présidents des Districts franciliens ont procédé à l'élection de leur représentant au Bureau du Collège des Présidents de District.
M. Claude DELFORGE, Président du District du VAL-D'OISE, a été élu à l'unanimité par ses pairs lors de la réunion statutaire qui s'est tenue le Samedi 23 Janvier 2021 en amont de la présente réunion plénière du Comité.

Coupe de France : mesures d'accompagnement des clubs et des officiels

Il est préalablement rappelé que la reprise de la Coupe de France à compter du week-end des 30 et 31 Janvier prochains est soumise au respect d'un protocole sanitaire extrêmement strict.
Aussi, afin d'accompagner les clubs et l'ensemble des acteurs du jeu dans l'organisation de ces rencontres de Coupe de France, il a été décidé des mesures suivantes :
. Accompagnement personnalisé des clubs par la direction des compétitions et par la CRPME de la Ligue ;
. Désignation à la charge de la Ligue de deux délégués officiels par match ;

. Dotation financière (sur le compte club) de 500 € accordée par la Ligue aux clubs recevants pour faire face notamment aux coûts d'organisation (prise en charge du médecin requis dans le protocole sanitaire, contraintes organisationnelles liées au huis clos etc.) ;
. Mise en place d'un « centre de dépistage » au siège de la Ligue le Jeudi 28 Janvier pour permettre aux arbitres et délégués des matches de venir effectuer leur test PCR gratuitement avec l'assurance d'avoir les résultats sous 12h.

Désignation du représentant du Comité de Direction habilité à interjeter appel d'une décision disciplinaire (article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire)
Le Comité désigne MM. Ahmed BOUAJAJ et Philippe COUCHOUX en qualité de représentants du Comité habilités à interjeter appel des décisions disciplinaires de première instance.
Il est par ailleurs décidé qu'en cas d'appel principal interjeté par un licencié ou son club, le Comité de Direction fera systématiquement appel.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Le Comité,
Après avoir préalablement rappelé que le 16 Novembre 2020, il a été décidé de reporter toutes les échéances financières des clubs comme suit :
. 2ème quote-part sur les licences et Relevé de Droits de Changement de Club : report au 31.12.2020,
. Relevé du 31 Décembre : report au 28.02.2021,
. Relevé du 31 Mars : report au 30.04.2021,
Et ce, dans la perspective d'une reprise de l'activité dans le courant du mois de Janvier 2021.
Pris connaissance des sommes dues par les clubs et non réclamées à ce jour, à savoir le reliquat du relevé arrêté au 31.03.2020, le reliquat des droits d'engagement, le reliquat de la 1ère quote-part sur les licences, la 2ème quote-part sur les licences et le relevé de Droit de Changement de Club,
Vu les reversements effectués par la Ligue aux Districts et à la F.F.F., et ce, alors même que les sommes correspondantes n'ont pas encore été encaissées,
Vu les questions des clubs quant aux échéances financières à venir,
Décide de procéder à un appel à cotisations (reliquat du relevé arrêté au 31.03.2020 + reliquat des droits d'engagement + reliquat de la 1ère quote-part sur les licences + 2ème quote-part sur les licences + relevé de Droits de Changement de Club).

ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

Il est préalablement rappelé que conformément aux dispositions de l'article 29 des Statuts de la Ligue :
(i) Le Bureau du Comité de Direction comprend les membres suivants :
- le Président de la Ligue,
- le Président Délégué,
- le Secrétaire Général,
- le Trésorier Général,
- 3 Vice-présidents,
- le Secrétaire Général adjoint,
- le Trésorier Général adjoint.

(ii) A l'exception du Président, du Président Délégué, du Secrétaire Général et du Trésorier Général, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction.

Sur proposition de son Président, le Comité élit à l'unanimité :

. Mme Joëlle MONLOUIS en qualité de Vice-présidente,
. M. François CHARRASSE en qualité de Vice-président,
. M. Philippe COLLOT en qualité de Vice-président,
. M. Philippe COUCHOUX en qualité de Secrétaire Général Adjoint,
. M. Rosan ROYAN en qualité de Trésorier Adjoint

Le Bureau du Comité de Direction est ainsi composé pour la mandature 2021-2024 :
Président : Jamel SANDJAK
Président Délégué : Bruno FOUCHET
Secrétaire Général : Ahmed BOUAJAJ
Trésorière : Valérie COLIN
Vice-présidente : Joëlle MONLOUIS
Vice-président : François CHARRASSE
Vice-président : Philippe COLLOT
Secrétaire Général Adjoint : Philippe COUCHOUX
Trésorier Adjoint : Rosan ROYAN